

Projet Calliope de la CIIP : mise en place dans le Jura en 2025 ?
Rémy Meury (CS-POP)

Réponse du Gouvernement

En tant que président de la Conférence latine des chefs de Service de l'enseignement obligatoire (CLEO), le chef du Service de l'enseignement (SEN) fait partie d'office du groupe Calliope. Par son intermédiaire, le canton du Jura a donc pu participer activement à ses travaux dont les résultats sont clairement pris en compte dans les réflexions menées actuellement au sein du SEN.

Ceci dit, le Gouvernement répond à la question de la manière suivante :

1. Le Gouvernement va-t-il mettre en place en 2025 les dispositions nécessaires à la mise en place de la phase 2 du projet Calliope adopté par la CIIP en juin 2024, à savoir en créant un système de mentorat en faveur du personnel enseignant qui entre dans la profession ?

Pour rappel, le système de mentorat ne représente qu'une partie du contenu proposé dans la phase 2 du projet Calliope. En effet, cette phase concerne la mise en oeuvre d'un dispositif d'accompagnement à l'entrée en profession dont l'objectif principal est de faciliter l'entrée dans le métier en offrant un soutien structuré. Ce dispositif vise à augmenter la pérennité dans l'enseignement et à identifier les difficultés rencontrées, afin d'aider les enseignants novices à les dépasser. Afin d'y parvenir, trois types d'accompagnement ont été retenus :

- l'accueil institutionnel et la préparation à la prise de fonction;
- les formations continues;
- le suivi individualisé.

L'accompagnement sera mis en place sur une période de deux ans durant laquelle les enseignants débutants devront effectuer une soixantaine d'heures de formation et d'accompagnement.

Actuellement, le SEN organise déjà chaque année un accueil institutionnel. Cette rencontre a lieu en principe le premier mercredi de la rentrée scolaire. Les enseignants débutants y sont guidés par les responsables des secteurs pédagogique, administratif et numérique. A cette occasion, les conseillers pédagogiques présentent également leur fonction. Dans le cadre d'un suivi individualisé, le conseiller pédagogique vient observer l'enseignant durant les leçons. L'observation est suivie d'un moment d'échange et d'analyse entre le conseiller pédagogique et l'enseignant novice. Ce suivi est mis en place deux fois durant la première année d'enseignement. Une visite lors de la deuxième année d'enseignement est également prévue. Si le conseiller pédagogique constate des difficultés d'enseignement durant ses observations en classe, il les transmet à l'enseignant débutant, en discute et élabore ensemble des solutions adaptées afin de combler les lacunes. Le conseiller pédagogique peut également demander à l'enseignant débutant de suivre une formation continue afin d'étoffer ses compétences et permettre à l'enseignant novice d'améliorer ses pratiques.

Le mentorat mentionné dans la question fait clairement partie du troisième type d'accompagnement, à savoir le suivi individualisé. Dans son dispositif d'accompagnement, le SEN a prévu les modalités décrites ci-après. Un enseignant-mentor, au sein de l'équipe pédagogique de l'établissement dans lequel l'enseignant débutant exerce, est à disposition pour accompagner le nouvel enseignant dans sa pratique. Il est disponible pour le guider dans son entrée dans la profession et se met à disposition pour répondre à ses questions et l'aide à résoudre les différentes problématiques auxquelles il est confronté. Le mentor dispose de 6 périodes d'accompagnement prises dans l'enveloppe pédagogique du cercle scolaire pour épauler le nouvel enseignant. Ces temps d'échange, équivalant à environ 10 heures, sont définis et planifiés entre le mentor et l'enseignant novice en fonction des besoins de ce dernier. Ces modalités seront proposées à toutes les directions primaires et secondaires pour une mise en oeuvre dès la prochaine rentrée.

Notons toutefois que plusieurs écoles n'ont pas attendu les travaux du groupe Calliope pour mettre en place un système de mentorat propre à leurs spécificités.

Delémont, le 4 mars 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JBM', with a long horizontal stroke extending to the right.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître